

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe spécial de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : anglais, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Françoise PARILLAUD
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Catherine CHAUVIN
Maîtresse de conférences

Académie de NANCY-METZ

Secrétaire générale

Mme Anne ROUHETTE
Professeure des universités

Académie de CLERMONT-FERRAND

Membres du jury

M. Cyril BESSON
Maître de conférences

Académie de GRENOBLE

M. Pierre-Alexandre BEYLIER
Maître de conférences

Académie de GRENOBLE

Mme Léa BOICHARD
Maîtresse de conférences

Académie de LYON

M. Gabriel BONIECKI
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

M. Pierre CARBONI
Professeur des universités

Académie de NANTES

M. Frédéric CHOTARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

Mme Nathalie COCHOY
Professeure des universités

Académie de TOULOUSE

M. Ifig COCOUAL
Professeur de chaire supérieure

Académie de PARIS

M. Cédric COURTOIS
Maître de conférences

M. Florent MONCOMBLE
Maître de conférences

M. Charles-Henry MORLING
Professeur agrégé

Mme Laure NAFISSI-GESCHWIND
Professeure de chaire supérieure

M. Frédéric OGEE
Professeur des universités

M. Arnaud PAGE
Maître de conférences

M. Stéphane PORION
Maître de conférences

Mme Adeline TERRY
Maîtresse de conférences

Mme Sophie WADE
Professeure agrégée

Académie de LILLE

Académie de LILLE

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie d'ORLEANS-TOURS

Académie de LYON

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

